

Conseil d'école
Ecole André Marsault
Mardi 22 novembre 2016

Etaient présents :

Mme Vernet Directrice	Mme Billon ; APELGC
Mme Cahanin DDEN	Mme Azizi ; APELGC
Mme Fommarty Maire adjoint	Mme Le Goff ; PE
Mme Marquis chef de service, affaires scolaires	Mme Auffray ; PE
Mme Pitelet FCPE	Mme Desse ; PE
Mme Pinel ; FCPE	Mme Alphonse ; PE
Mme N'Diaye-Fracy ; FCPE	Mme Nouzeilles ; PE
Mme Balard ; FCPE	M. Le Bihan ; PE
Mme Rodriguez ; FCPE	Mme Grelier ; PE
Mme Konrad ; FCPE	Mme Bouvier ; PE
Mme Baillard FCPE	M. Ranger ; PE
Mme Fourgeaud ; FCPE	Mme Carrichon ; PE
M. Hässig APELGC	Mme Bianchi ; PE
Mme Poulard APELGC	Mme Mouveroux ; PE
M. Fouquet-Hatevilain ; APELGC	

1. Fonctionnement de l'école

➤ *Point sur les effectifs, bilan de rentrée*

- Actuellement l'école accueille 409 élèves, soit 44 enfants de plus que l'année dernière.
- Après une fin d'année pendant laquelle l'équipe a beaucoup travaillé sur la structure d'école la plus adaptée aux effectifs et à l'aménagement qu'occasionnaient l'ouverture d'une nouvelle classe et un accroissement des effectifs, la rentrée s'est plutôt bien passée.

Les élèves sont donc répartis en 4 CP, 3 CE1 (27 élèves par classe), 2 CE2 (29 par classe), 3 CM1 (2 classes de 27 élèves et une de 26), 2 CM2 (29 par classe), 1 double niveau CE2-CM2 (27 élèves) et 1 ULIS (9 enfants en situation de handicap) : soit 16 classes.

- La nouvelle classe a bénéficié d'un nouveau mobilier (tables, chaises) réglable. Les enseignants apprécient le fait que ce mobilier pourra être réutilisé pour d'autres niveaux de classe. Comme les années précédentes l'équipe pédagogique et les parents regrettent qu'il n'y ait pas eu d'enveloppe budgétaire supplémentaire pour équiper cette nouvelle classe en matériel collectif nécessaire et réutilisé d'une année sur l'autre (règle, compas, équerre pour le tableau, grosse agrafeuse, grande paire de ciseaux, pinceaux, bannette etc...)

→ La municipalité demande à ce qu'une estimation financière des besoins « collectifs » soit faite par l'école avant le 30 novembre 2016 afin que puisse être envisagée une ligne budgétaire pour les prochaines ouvertures de classe.

- L'accroissement important de la population scolaire ne s'est néanmoins pas faite sans conséquences :
 - Une ouverture de classe (pour la deuxième année consécutive)
 - La mise en place de 2 récréations afin de permettre aux enfants d'avoir plus d'espace : croisements dans les couloirs + bruit.
 - L'ouverture d'une étude supplémentaire chaque soir

- Une circulation plus dense dans les couloirs
- Un nombre croissant de demi-pensionnaires : 350 enfants doivent manger en 2 heures. Les derniers sortent parfois de table à 13h25. Contrairement à l'aménagement de 2 récrés mis en place sur le temps scolaire, ces 350 enfants se partagent l'espace collectif le midi. Par temps de pluie ils se partagent le préau et la salle polyvalente.
- Emplois du temps encore plus difficiles à mettre en place. Pour le double niveau, l'enseignante est contrainte de séparer les enfants d'un même niveau pour pouvoir bénéficier des intervenants, créneaux sportifs... étant observé que ces enfants rejoignent des classes qui sont déjà surchargées

→ L'équipe enseignante alerte sur la saturation de l'école qui rend tout plus compliqué (les déplacements, les occupations de salles collectives, le travail en équipe). Cette rigidité se ressent sur les élèves et sur les enseignants.

- Projections sur la prochaine rentrée : Les effectifs des enfants en grande section sont de nouveau plus importants que ceux des CM2 sortants l'année prochaine.

La municipalité travaille à une modification de la carte scolaire afin de faire glisser une partie de nos effectifs vers l'école Voltaire. Différents critères sont pris en compte :

- Il est prévu de proposer aux nouveaux arrivants sur la Garenne une inscription des enfants plutôt sur Voltaire que sur Marsault.
- Les mouvements sont prévus notamment pour les enfants en grande section qui n'ont pas encore de fratrie à l'élémentaire Marsault.
- Les dérogations vers l'élémentaire Marsault vont être majoritairement refusées

Une enseignante fait remarquer à la Municipalité que l'on a la même concentration d'enfants sur un volume plus petit que les autres groupes scolaires. Il faudrait peut-être faire un ratio d'enfant au mètre carré.

La Mairie indique qu'un audit a été fait il y a à peu près 2 ans et que la ville est en capacité d'absorber ces nouveaux arrivants. Elle fait remarquer que si l'on construit une école, l'établissement ne sera pas ouvert avant 2 à 3 ans.

Il n'est pas prévu d'ouverture d'école sur la ville. Voltaire devrait permettre une respiration.

- L'école accueille 9 enfants en situation de handicap. Ils sont réunis en classe ULIS mais sont intégrés à leur classe d'âge dans certaines matières.

L'enseignante de cette classe tient à souligner que le budget de classe est dérisoire par rapport aux besoins réels des enfants. Les moyens déployés ne permettent pas un projet d'accueil optimal de ces enfants : le budget alloué est le même que pour chaque élève. Or, ces élèves ont besoin de matériel à la fois dans leur classe ULIS mais aussi dans leur classe d'inclusion, les besoins ludiques et parfois spécifiques sont également plus importants et onéreux que dans une autre classe.

➤ **Résultats des élections des représentants des parents d'élèves**

657 inscrits, 288 votants (soit un taux de participation de 43.84 %) :

FCPE : 181 voix soit 10 sièges

APELGC : 106 voix soit 6 sièges

➤ **Approbation à l'unanimité du règlement scolaire**

Pour plus de clarté le terme « baladeur » sera modifié en MP3 .

➤ ***Point sur la coopérative***

La coopérative scolaire, affiliée à L'OCCE, a terminé l'exercice 2015-2016 avec 5671.23 euros.

Depuis le début de l'année les abonnements pour la BCD (bibliothèque) ont été renouvelés. Du matériel pédagogique, en lien avec les nouveaux programmes, ainsi que les rallyes lectures ont été commandés.

L'OCCE, office central de la coopération à l'école, soutient l'école notamment juridiquement via une assurance :

En cas d'accident dans la cour ce sont les assurances des enfants qui jouent.

Si un accident se produit lors d'une sortie organisée payante ou dépassant le temps scolaire (exemple : en se rendant à « école et cinéma ») c'est l'assurance de l'école qui intervient. Donc l'absence d'assurance personnelle d'un enfant ne peut être un motif d'exclusion des classes de découverte.

Il est néanmoins rappelé que la déclaration de l'école n'empêche pour autant pas, de faire une déclaration à son assurance personnelle.

➤ **La pause méridienne : 11h30-13h30**

L'ouverture de la 16^{ème} classe a donc entraîné une augmentation conséquente de la fréquentation de la cantine.

La moyenne est de 350 repas servis, soit, plus de 50 repas de plus que l'année dernière. Les derniers sortent parfois à 13h25. Un roulement d'entrée dans le réfectoire est organisé de manière à réguler le flux : 1 CP alterne avec 2 classes de plus grands. Avant ou après les enfants jouent dans la cour.

Les parents d'élèves demandent si des activités simples et facultatives pourraient être mise en place par les animateurs (jeux de société, coin lecture par exemple).

Selon les enseignants, cela permettrait effectivement de canaliser l'excitation, de gérer le nombre et de permettre des apprentissages plus sereins l'après-midi.

Le problème revient de nouveau à l'espace peu disponible. Il est demandé que l'ancien appartement de fonction puisse être utilisé pour les enseignants, comme réserve ou pour le RASED. Cet appartement n'est pas aux normes pour accueillir un public en situation de handicap et ne peut être mis à disposition.

2. Vie scolaire

➤ ***Organisation des APC***

Les APC (soutien) sont majoritairement organisés pendant la pause méridienne. Une enseignante a, de manière expérimentale, décidé de prendre un groupe d'élèves de CP pendant son temps d'étude, soit 2 fois 30 minutes.

Le plus souvent ce temps correspond à de la remédiation. Il est cependant possible de mener un projet de classe pendant ce temps. Pour exemple, une enseignante profite de ce temps pour travailler en informatique en demi-classe.

➤ ***Gouter- Etude dirigée : point sur le fonctionnement.(question des parents d'élèves)***

• Le goûter est un temps géré par les enseignants et non les animateurs.

Par temps froid, les enfants goutent dans le réfectoire. Aux beaux jours ils goûtent dehors.

Ils sont donc actuellement à l'intérieur. Ce temps est peu reposant : le nombre de places assises est insuffisant et le bruit est assez important.

Il est souvent servi des briques de jus de fruit ou du lait. Il est demandé à ce que de l'eau puisse être servie à table, dans des gobelets de manière à éviter que les enfants boivent au robinet. Mme Vernet propose de procéder à un test.

L'accroissement du nombre d'élèves n'a pas été suivi d'une augmentation du nombre d'agents de service. Seules deux personnes assurent le nettoyage du réfectoire. Ces deux personnes enchainent ensuite avec le ménage des classes et la fermeture de l'école. Se charger de mettre au lavage les verres du goûter serait donc une tâche supplémentaire. Il a été proposé que les verres soient lavés le lendemain matin. Une enseignante propose l'idée de gourdes personnalisables.

- Sur la ville, les études sont encadrées par les enseignants du groupe scolaire.

Cette année, 7 ou 8 études sont organisées chaque soir. Le nombre d'études dépend du nombre d'enfants. Le mardi, par exemple, plusieurs enfants partent avec la navette vers leurs activités extra-scolaires et donc ne restent pas à l'étude.

Il y a approximativement 150 enfants qui restent à l'étude. En moyenne le nombre d'enfants par étude varie de 18 à 20.

L'étude ne peut donc pas être une aide personnelle. Il y a plusieurs niveaux de classe dans une étude. Les enseignants prennent donc en premier lieu connaissance des devoirs des classes dont ils ont la charge. La priorité des enseignants qui dirigent ce temps est de faire lire chaque CP. Pour les autres niveaux, il s'agit également de favoriser l'entraide entre enfants.

➤ ***Point sur le RASED***

Le Rased (Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté) de la Garenne-Colombes est composé d'une psychologue, Mme Provendier et d'une maîtresse G, Mme Chaze.

Elles sont présentes à l'école tous les mardis matin.

La psychologue peut recevoir les parents (à leur demande, en passant par la directrice), pratiquer des bilans psychologiques. Lorsqu'un enseignant s'interroge à propos d'un enfant il peut solliciter son point de vue.

Mme Chaze est présente lors des concertations qui sont organisées avec le RASED. Elle participe aux bilans d'ordre pédagogique parfois nécessaires lorsqu'un enseignant s'interroge sur les difficultés d'un enfant. Lorsque l'indication est posée, certains élèves peuvent bénéficier d'un suivi, en petit groupe, le long de l'année.

➤ ***L'enseignement de l'allemand en CM2 : fonctionnement et perspectives***

Dans le cadre d'un projet qui viserait à réintroduire l'option bilangue au collège des Vallées, un professeur d'allemand du collège des Vallées va intervenir, auprès de tous les élèves de CM2.

De janvier à mars, puis de mai à juin, chaque classe bénéficiera de 2 fois 7 séances de 40 minutes sur le temps prévu au programme à l'apprentissage d'une langue vivante.

Cette initiation est la condition sine qua non à la ré-ouverture, en 2017, de cette option (qui ne serait pas une classe bilangue mais bien une option : les collégiens seraient répartis dans les différentes classes).

L'ouverture n'est pas encore actée. Il faudra monter un projet école-collège qui établira la pérennité du dispositif.

Si certains regrettent que le temps d'apprentissage de l'anglais soit utilisé, il est, d'une part, rappelé que c'est l'initiation à une langue qui est au programme de l'élémentaire et non une initiation à l'anglais, et, d'autre part qu'il est intéressant pour les enfants d'être formés par quelqu'un dont c'est le métier d'apprendre une langue étrangère.

➤ ***Départs en classes transplantées***

Cette année, sept classes partiront :

- M. Ferrier en classe de neige à St Michel de Chaillol, dans les Hautes Alpes du 27 janvier au 3 février avec une classe de l'école Voltaire.

- Mme Lefort et Mme Mouveroux partiront, du 20 mars au 25 mars, dans le Loir et Cher pour un séjour autour de la Renaissance

- Mme Desse et Mme Nouzeilles partiront à Houlgate du 29 mai au 2 juin : Projets autour de la serre tropicale, d'une balade fluviale
- Mme Alphonse et Mme Le Mignon partiront à Houlgate du 6 au 9 juin 2017.

- ***Livret numérique***

Cette année, l'Education Nationale évolue vers le numérique : un livret numérique, le même pour tout le territoire, est proposé. Ce livret est automatiquement renseigné par « Base élèves » grâce à une importation des élèves. Quand un élève changera d'école, le livret sera accessible dans son nouvel établissement. Ce livret suivra l'enfant du CP à la 3^{ème}.

Sur ce livret apparaîtra le niveau d'acquisition des compétences travaillées.

Les enseignants ont le choix de la périodicité : 2 ou 3 livrets par an.

Le cycle 2 a choisi 2 livrets et le cycle 3 en a choisi 3, comme au collège (la 6^{ème} fait partie du cycle 3)

Tout n'est pas encore fonctionnel, notamment l'accès aux familles. Il est possible que l'école doive les imprimer dans un premier temps.

- ***Piscine***

Deux séances de piscine ont été annulées depuis la rentrée à cause d'une température de l'air trop basse (19 degrés) ; les températures attendues sont de 26 pour la température extérieure et 27 dans l'eau. Ce problème de chauffage devrait se régler.

3. **Locaux, sécurité**

➤ ***PPMS***

PPMS du 18 octobre - Exercice alerte, intrusion : Se cacher

L'exercice s'est bien déroulé. Les enfants, qui étaient en temps de classe, n'ont pas paniqués. Les portes ont été verrouillées. La directrice et l'EVS ont circulé dans les couloirs en observatrices : le silence régnait dans toute l'école.

Quelques têtes ont été vues car certaines portes ont une lucarne. Depuis, les enseignants ont occulté toutes ces vitres.

PPMS du 29 novembre : Un exercice de Mise à l'abri aura lieu.

Les élèves resteront dans les classes, loin des fenêtres. Il est demandé de rajouter un élément aggravant.

➤ ***Sécurité de l'école***

La municipalité, avec l'évaluation d'une directrice de la sûreté, envisage de compléter la surveillance de l'entrée par un système de vidéo-surveillance (des panneaux bien visibles vont être installés)

Différents moyens d'alerte locaux vont être mis en place afin de déclencher les services de sûreté en cas d'intrusion.

➤ ***Question des parents sur les mesures d'empoussièremment dans la continuité du DTA (Diagnostic Technique Amiante)***

Aucune mesure d'empoussièremment n'a été réalisée dans l'école élémentaire. Les travaux réalisés l'été dernier dans la salle de Mme Le Mignon (sol recouvert) ne sont pas en lien avec le DTA mais étaient des travaux prévus dans le précédent budget.

De très nombreuses zones dans l'école comportent des matériaux dégradés de niveau 2. L'ensemble des zones comportant ces matériaux devront avoir fait l'objet de travaux avant juillet 2018, soit dans le délai de 3 ans à compter de la date du dernier DTA (juillet 2015).

Les parents demandent à Mme Vernet de se rapprocher du CHSCT pour avoir un avis supplémentaire sur le DTA.

Selon la mairie le budget des travaux relatifs à la mise en sécurité par rapport à l'amiante va s'élever à 100 000 euros.

➤ **Travaux souhaités**

Fenêtres du 1^{er} étage (couloir), fenêtres de la salle des maitres, hauteur des lavabos dans la salle polyvalente, installation d'un auvent au-dessus des vélos.

La mairie annonce qu'au regard du budget « remise aux normes relatives à l'amiante » qui va entamer le budget global des bâtiments communaux, ces travaux souhaités par l'école ne seront pas prioritaires.

4. **Le calendrier des festivités**

- En mars, semaine artistique autour du thème de l'eau pour le cycle 2 (CP- CE1- CE2)
- Noël : des petits goûters auront lieu dans les classes
+ un spectacle musical organisé par les intervenants en musique et financé par la mairie.
- Spectacles musicaux en fin d'année (16 ou 18 mai et 20 ou 27 juin)

Secrétaires :Mme Rodriguez (FCPE), Mr Le Bihan